

[AccueilRevenir à l'accueilCollectionBoite_002 | Système pénal. XVIIe-XVIIIe sièclesCollectionBoite_002-6-chem | Pénalité au XVIIIe siècle. ItemLe Trosne. Mémoire sur les vagabonds. Ordonnance sur les vagabonds. \[photocopie\]](#)

Le Trosne. Mémoire sur les vagabonds. Ordonnance sur les vagabonds. [photocopie]

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb002_f0098

SourceBoite_002-6-chem | Pénalité au XVIIIe siècle.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Personnes citées[Le Trosne, Guillaume-François](#)

Références bibliographiques[Le Trosne, Mémoire sur les vagabonds et sur les mendiants 1764](#)

Référentiel BNF<https://data.bnf.fr/ark:/12148/cb308069569>

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 20/07/2020 Dernière modification le 23/04/2021

Données de data.bnf.fr

AUTEUR : Le Trosne, Guillaume-François (1728-10-13 -- 1728-10-13)

TITRE Mémoire sur les vagabonds et sur les mendiants

LIEU DE PUBLICATION pas de lieu...

DATE 1764

EDITEUR , 1764

Nous nous sommes informés de ce qui s'est passé à cet égard en 1724 dans l'Hôpital d'une Ville considérable, aucun Mendiant ne s'est présenté pour s'engager à l'Hôpital, mais on y en a enfermé un très grand nombre; & comme ils y étoient par force, on ne les a jamais fait sortir pour travailler sous la conduite d'un Sergeant, ils ont été nourris sans rien faire, & la Loi a manqué son but.

La Déclaration de 1750 a pris encore moins de précaution, elle n'ordonne que la reclusion dans les Hôpitaux pour un tems, qui sera déterminé par les Directeurs, l'intérêt qu'ils ont eût de délivrer leur maison d'un pareil fardeau, a dû le rendre très-court: cette Déclaration a eu toute l'exécution qu'elle pouvoit avoir, on a enfermé dans les Hôpitaux un grand nombre de Mendiants qu'on a relâchés peu après.

Des peines aussi légères que celles prononcées par les différentes Déclarations sont-elles capables de faire même balancer les Vagabonds entre les rigueurs du travail, que le défaut d'habitude leur fait envisager comme un supplice, & les douceurs de l'oïveté auxquelles ils sont accoutumés. Ils regardent les Loix que le Gouvernement porte de tems en tems contre eux, comme des menaces qui n'ont point de suites, comme des orages qu'il faut laisser passer en tâchant de s'en garantir, soit en s'écartant dans des Provinces éloignées, soit en travaillant pendant quelques mois.

3°. En supposant aux Mendiants toute la bonne volonté pour le travail que le Gouvernement s'est flatté de trouver en eux, les ressources en ce genre qu'il leur a présentées, n'ont

3°. Les ressources qu'on a présentées aux Mendiants n'ont jamais eu de stabilité.

